

# La SNCF renforce son emprise sur Eurostar à la faveur de la sortie de l'Etat britannique

## TRANSPORT

Londres va vendre ses 40 % à deux fonds d'investissement.

Un nouveau pacte d'actionnaires, plus favorable à la SNCF, a été négocié.

Lionel Steinmann  
lsteinmann@lesechos.fr

Le gouvernement britannique a dévoilé mercredi le nom des acheteurs des 40 % qu'il détient dans Eurostar. Leur profil a de quoi reconforter la SNCF, actionnaire majoritaire de la compagnie transmanche avec 55 % des parts, qui avait craint un temps de se retrouver avec des partenaires encombrants au tour de table. Le groupe français va également accroître son contrôle, comme il l'ambitionnait, à la faveur d'un nouveau pacte d'actionnaires.

Londres va céder sa participation à un consortium comprenant le fonds de pension institutionnel Caisse de dépôt de placement du Québec (CDPQ) et le gérant d'actifs

## Le nouvel actionnariat d'Eurostar



• LES ÉCHOS • / PHOTO : AFP

britannique Hermes, pour 585,1 millions de livres (804 millions d'euros). Un montant bien supérieur aux évaluations qui circulaient jusqu'à présent, et valorisaient entre 300 et 400 millions de livres les 40 % mis en vente. Les autres candidats au rachat, parmi lesquels se trouvait EDF, au sein d'un consortium mené par le fonds souverain de Singapour, ou encore l'alliance entre le fonds d'investisse-

ment 3i et Predica, filiale du Crédit Agricole, ont dû s'incliner.

### Paiement en une fois

Pour le gouvernement britannique, dont l'objectif principal était de ne pas être accusé de brader les actifs de l'Etat, comme cela avait été le cas lors de la privatisation de Royal Mail, il s'agit d'une excellente opération. Par ailleurs, les pouvoirs publics anglais vont percevoir 172 millions

de livres (236 millions d'euros) en revendant à Eurostar l'action préférentielle qu'ils détenaient. Selon un expert, cette action ne donnait aucun droit particulier sur la gouvernance, mais représentait les économies d'impôts qu'Eurostar doit au Trésor britannique. Le paiement va donc se faire en une fois, au lieu d'être étalé sur les années à venir.

De son côté, la SNCF a elle aussi des raisons d'être satisfaite. Ses

nouveaux coactionnaires sont des acteurs financiers misant sur le long terme, et le groupe entretient de surcroît de très bonnes relations avec les Québécois de la CDPQ, qui ont depuis des années une position d'actionnaire minoritaire (avec 30 % des actions) chez Keolis, une des filiales les plus dynamiques du groupe. Pour autant, « tous les participants au processus ont été traités rigoureusement sur un pied d'éga-

lité », précise la SNCF. Surtout, le groupe français va accroître son contrôle sur Eurostar. Jusqu'à présent, il a dû se contenter, malgré ses 55 %, d'un « contrôle conjoint » avec l'Etat britannique. Une situation héritée de la négociation entre Etats menée lors du lancement de la compagnie il y a 20 ans, et à laquelle la SNCF comptait bien mettre un terme.

Des discussions ont donc été engagées ces derniers mois. Les Français souhaitaient un nouveau pacte d'actionnaires plus conforme au droit commun. Les Britanniques avaient eux avantage à ce que celui-ci soit conclu avant la vente, ce surcroît de visibilité augmentant la valeur des 40 % mis en vente. Les deux camps ont su trouver un terrain d'entente, même si cela n'a pas été simple, comme en témoigne la menace agitée mi-décembre par la SNCF de faire jouer son droit de préemption si le candidat retenu par Londres ne lui convenait pas.



### À NOTER

Le résultat d'exploitation d'Eurostar a atteint 55 millions de livres en 2014, avec 10,4 millions de passagers transportés.